



# Commune de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 20 août 2015

### Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Messieurs André MASLANKIEWICZ - Emile PERRAUD – Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, Adjoint.

Mesdames Christine COCHET - Céline MAFFRE et Frédérique MOISSET

Messieurs Patrick CHARNAY et Jean-Michel SALQUE conseillers municipaux.

Absents : Mesdames Marie DICORATO - Christine LECHON et Vanessa VEILLON

Messieurs Christian COCHET et Francisco MARTINEZ.

Pouvoirs : Mme VEILLON à Mr SALQUE et Mme LECHON à Mme MOISSET

Secrétaire de séance : Michel BATTISTELLA

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

### Ordre du jour :

#### ➤ Délibérations :

- Convention avec FJB BASKET pour TAP
- Modalités de facturation des dépôts sauvages d'ordures ménagères sur la voie publique
- Convention cuisine centrale
- Convention INOVIS pour nettoyage des bâtiments mairie et groupe scolaire
- Rapports SOGEDO eau et assainissement

#### ➤ Informations :

- Test de fonctionnement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)
- Obligation de mise en continuité écologique du Furans
- Travaux en cours
- Réunions programmées :
  1. Agence ingenierie de l'Ain : présentation de l'aménagement de la traversée du bourg
  2. Rencontre avec les associations communales
  3. CCAS : fêtes de fin d'année
  4. Groupe de travail commune nouvelle

Monsieur Michel BATTISTELLA est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 25 juin 2015 :

Pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le retrait :

- de la délibération relative à la convention avec la cuisine centrale. En effet, en l'absence de dénonciation ce contrat est reconduit. De plus, le prix du repas est inchangé pour l'année 2015/2016.

- Des délibérations relatives aux rapports d'activité 2014 de la SOGEDO pour les services de l'eau et de l'assainissement. Ils seront présentés par Mr Battistella adjoint en charge des DSP (Délégations de Services Publics) à la prochaine séance.  
Accepté à l'unanimité.

Dans le cadre de la délégation générale accordée au Maire par délibération du 17 avril 2014, Monsieur Bonnard informe le Conseil Municipal de la décision d'attribution des marchés pour les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes pour un montant total HT de 94 167.70 €. Il rappelle que l'estimation des services de la communauté de communes s'élevait à 100 000.00 €.

➤ **Délibérations :**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide les conventions à intervenir avec le FJ BELLEY BASKET d'une part et le HANDBALL Club de BELLEY d'autre part, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre et autorise Monsieur le Maire à les signer ;
- Décide que
  - tout dépôt sauvage de sacs d'ordures ménagères en dehors des jours de collecte,
  - tout dépôt d'encombrants et/ou de déchets devant faire l'objet d'un apport volontaire en déchetterie ou d'un dépôt dans les containers de tri sélectif sera sanctionné par une facturation de 75 € lorsque les auteurs seront identifiés ;
- Valide la convention avec la société BP INOVIS pour l'entretien du groupe scolaire et de la mairie, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et autorise Monsieur le Maire à la signer ;

➤ **Informations :**

- **Système SAIP :**  
Monsieur Bonnard rappelle l'installation d'un Système d'Alerte et d'Information des Populations sur le garage municipal, dans le cadre de la prévention des risques (inondations en cas de débordement du Furans).  
Il indique que le contrôle du bon fonctionnement de la sirène se fera chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à midi à compter du mercredi 4 novembre 2015. Le signal national d'essai comporte un cycle unique d'une durée de 1 minute 41 secondes.
- Monsieur le Maire fait part de différents courriers émanant de la Direction Départementale des Territoires concernant le classement de la rivière « Le Furans » en « liste 2 ».  
Ceci impose aux propriétaires d'ouvrages de type seuil ou barrage sur la rivière le rétablissement de la continuité écologique. Quatre de ces ouvrages ont été répertoriés sur le territoire communal.  
Mr Bonnard rappelle à cette occasion le projet de visite du canal appartenant à la famille MOISSET.  
L'ensemble du conseil municipal est donc convié samedi 29 août à 9 h 00 en mairie pour une visite des différents sites.
- **Travaux en cours :**
  1. La rénovation de la toiture de l'église est achevée,
  2. Les travaux de mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes débuteront comme prévu en septembre.  
Les entreprises retenues sont :

Lot	Entreprise	Montant HT de l'offre
N°1 : démolitions - maçonnerie	MARTINS Maçonnerie – 01300 Chazey-	11 776,74 €
N°2 : menuiseries	COUTURIER Robert – 73170 Yenne	9 560,00 €
N°3 : isolation – doublage – peinture –	DURAND Frères – 38510 Vézeronce Curtin	26 312,99 €
N°4 : carrelage - faïences	POZZOBON Laurent – 01300 Arbignieu	5 627,74 €
N°5 : électricité	BURDINAT Guillaume – 01300 Belley	23 291,05 €
N°6 : plomberie – sanitaire - chauffage	SCIANDRA – 01510 Virieu le Grand	13 266,07 €
N°7 : métallerie	OLIVIER FRÈRES – 01300 Saint Benoît	950,00 €
N°8 : agencement	MOBILIER BOIS DESIGN – 01120 Montluel	3 383,11 €
Montant total HT		94 167,70 €

- Rappel des réunions programmées :

1. ONF : 31/08 à 9 h 00
2. Groupe de travail pour l'étude de la création d'une commune nouvelle avec PUGIEU : 02/09 à 18 h 30
3. Agence départementale d'ingénierie de l'Ain : 03/09 à 16 h 30
4. Commission communication/animation/vie associative : 07/09 à 18 h 30
5. CCAS : 09/09 à 18 h 30

- > Questions diverses :

1. Mme Moisset confirme que des écoulements d'eau de nature suspecte ont été constatés lors d'épisodes pluvieux au quartier de pré fleuri. Le service de la communauté de commune en charge du SPANC a été alerté.
2. Mr Salque fait état de coulées de terre à Rothonod suite aux orages, qui risquent à terme d'obstruer les canalisations communales dans la rue du bourg. Mr Bonnard propose de voir le propriétaire du terrain concerné pour une remise en herbe et un entretien visant à limiter ces désagréments.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 août 2015.**

**Chazey-Bons, le 21 août 2015  
Le Maire, Didier BONNARD**

